

AtkinsRéalis

Code de conduite

2025



Les termes ***en gras et en italique*** sont définis dans un glossaire qui se trouve, avec nos ***documents de gouvernance***, sur notre intranet. Un glossaire spécifique au Code de conduite se trouve à la fin du présent document. Les versions les plus récentes de nos ***documents de gouvernance*** et des définitions qui se trouvent sur notre intranet ont préséance sur celles qui se trouvent à tout autre endroit (y compris le présent document).

Contenu

Les valeurs qui nous animent	4		
Message du président et chef de la direction	5		
1 Une culture axée sur des normes éthiques élevées	6		
1.1. Engagement d'AtkinsRéalis	6		
1.2. Prendre la bonne décision	6		
1.3. Signaler	7		
2 Incarner notre code	8		
2.1. Nous sommes tous concernés	8		
2.2. Conformité	8		
2.3. Notre comportement est important	8		
2.4. Attentes à l'égard de nos gestionnaires	9		
2.5. Gouvernance, politiques et procédures	9		
2.6. Exceptions et dérogations	9		
3 Prioriser nos gens et notre milieu de travail	10		
3.1. Respect mutuel	10		
3.2. Santé, sécurité et environnement	10		
3.3. Drogue et alcool	11		
3.4. Sûreté mondiale	11		
4 Éviter les conflits d'intérêts	12		
4.1. Nous sommes tous responsables	12		
4.2. Déclaration	13		
5 Adopter des pratiques d'affaires appropriées	14		
5.1. Antitrust et concurrence	14		
5.2. Anti-corruption	14		
5.3. Tiers	16		
5.4. Contributions politiques	17		
5.5. Lobbying	17		
5.6.. Lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale	17		
		5.7. Conformité commerciale, contrôle des exportations et anti-boycottage	18
		5.8. Délit d'initié	18
		5.9. Pratiques comptables, tenue de dossiers et contrôles internes	19
		6 Responsabilité sociale d'entreprise	20
		6.1. Droits de la personne	20
		6.2. Engagement dans la collectivité	21
		6.3. Dons et commandites	21
		7 Protéger nos actifs	22
		7.1. Principes généraux	22
		7.2. Cybersécurité	22
		7.3. Équipement informatique	23
		7.4. Conformité des données	23
		7.5. Information confidentielle	24
		7.6. Propriété intellectuelle	24
		7.7. Communications externes	25
		7.8. Médias sociaux	25
		8 Signaler une inconduite présumée ou une préoccupation	26
		8.1. Devoir de signalement	26
		8.2. Aucunes représailles	27
		8.3. Enquêtes internes	27
		9 Références additionnelles	28
		10 Personnes-ressources	28
		Glossaire	29



Les valeurs qui nous animent

Nos valeurs sont l'essence même de notre entreprise. Elles caractérisent nos gestes, notre voix et notre conduite les uns avec les autres, et nous guident dans nos rapports avec les clients et les parties prenantes.

Sécurité

Nous plaçons la sécurité au cœur de toutes nos actions afin de protéger les personnes, les actifs et l'environnement.

Intégrité

Nous agissons comme il se doit, sans compromis, et assumons la responsabilité de nos actions.

Collaboration

Nous travaillons ensemble et valorisons la contribution unique de chacun afin d'obtenir des résultats remarquables pour tous.

Innovation

Nous redéfinissons l'ingénierie en pensant avec audace, fièrement et différemment.

Excellence

Nous sommes fiers d'offrir le meilleur de nous-mêmes, d'atteindre les plus hauts standards et de créer des environnements où tout le monde peut s'épanouir.

Message du président et chef de la direction

Chères et chers collègues,

En ce début de 2025, j'aimerais prendre un moment pour réaffirmer notre engagement inébranlable envers les valeurs fondamentales qui façonnent notre identité chez AtkinsRéalis : **la sécurité, l'intégrité, la collaboration, l'innovation et l'excellence**. Ces valeurs sont bien plus que des idéaux auxquels on aspire, elles sont la boussole qui guide nos actions et nos décisions quotidiennes.

Notre Code de conduite incarne ces valeurs et sert de modèle pour maintenir les normes les plus élevées de comportement éthique et de professionnalisme. Il nous rappelle que notre réputation ne repose pas seulement sur ce que nous faisons, mais aussi sur la façon dont nous le faisons. Respecter le Code signifie faire preuve de transparence, d'imputabilité et de respect dans chaque interaction et chaque décision.

L'intégrité est au cœur de notre identité. Incarner notre Code signifie favoriser un environnement sécuritaire et inclusif où tout le monde se sent habilité à s'exprimer, à partager ses idées et à signaler toute préoccupation sans hésitation. Cela signifie également s'entraider et travailler en collaboration pour créer des solutions novatrices qui non seulement répondent aux attentes, mais les dépassent. N'oublions pas que la force de notre organisation vient de la création d'espaces où chaque personne peut s'épanouir, contribuer en toute authenticité et être célébrée pour qui elle est.

Notre équipe de direction joue un rôle essentiel en montrant la voie à suivre et en faisant preuve d'un leadership éthique. Son dévouement à incarner nos valeurs donne vie à notre culture collective et inspire la confiance au sein de nos équipes et au-delà. Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour défendre ces valeurs et favoriser un environnement où incarner notre Code est une seconde nature.

Il est important de reconnaître qu'il n'est pas toujours facile de rester fidèle à nos valeurs. Des défis viendront inmanquablement mettre à l'épreuve notre engagement, mais ce sont justement ces moments-là qui renforcent notre identité en tant qu'entreprise.

Tout au long de notre cheminement, nous devons assumer notre rôle de gardiens de ces valeurs et les mettre en avant dans ce que nous faisons. Continuons d'inspirer la confiance de nos clients, de nos collectivités et de nos collègues, en insistant sur le fait que ce que nous accomplissons est le reflet de la manière dont nous y parvenons. Cette approche est au cœur de la façon dont nous prospérons chez AtkinsRéalis et c'est en y étant fidèles que nous créons un héritage pour lequel nous pouvons tous et toutes éprouver de la fierté.

Je vous remercie de votre engagement constant envers l'intégrité.



Ian L. Edwards
Président et chef
de la direction



1

Une culture axée sur des normes éthiques élevées

1.1. Engagement d'AtkinsRéalis

AtkinsRéalis s'engage à promouvoir l'intégrité et les normes éthiques les plus strictes dans tous les volets de ses activités. Pour s'assurer que nous respectons tous les valeurs et les obligations énoncées dans notre **Code de conduite** (notre « **Code** »), **AtkinsRéalis** s'engage à :

- Encourager et entretenir une culture d'intégrité;
- Veiller à ce que tous connaissent et comprennent bien notre **Code**, et ce, à tous les échelons;
- Prendre des mesures pour prévenir, détecter et agir face aux comportements non conformes ou non éthiques;
- Mettre à notre disposition le soutien, l'information et les ressources nécessaires pour nous aider à appliquer notre **Code**;
- Promouvoir une culture de prise de parole où nos voix sont entendues et où nous sommes habilités à soulever des préoccupations éthiques;
- Protéger contre les **représailles** toute personne qui fait part de ses préoccupations de bonne foi;
- Améliorer sans cesse nos normes de gouvernance.

1.2. Prendre la bonne décision

Notre **Code** n'est pas un inventaire de règles. Il ne vise pas à couvrir toutes les situations que nous sommes susceptibles de rencontrer. Son but est de nous aider à utiliser notre jugement pour prendre les bonnes décisions.

Certaines décisions sont faciles à prendre. Cependant, chaque fois que nous sommes dans le doute à propos d'une action ou d'une décision liée au travail, nous devons nous poser les questions suivantes :

- Est-ce conforme à nos valeurs, à notre **Code** et à nos **documents de gouvernance**?
- Est-ce légal?
- Cela pourrait-il nuire à la santé, à la sécurité ou au bien-être de quelqu'un?
- Est-ce juste et acceptable sur le plan moral et éthique?
- Que me dit mon instinct?
- Quelle impression cela donnerait-il si c'était rapporté dans les nouvelles ou sur un forum public?
- Est-ce que ma réputation ou celle d'**AtkinsRéalis** en souffrirait?
- Est-ce que cela pourrait être perçu comme irrespectueux?
- Pourrait-on penser que cela découle d'une influence indue?

S'il n'y a pas de réponse claire et évidente à l'une de ces questions, ou si le résultat de cette réflexion nous rend mal à l'aise, nous devons demander conseil à nos **gestionnaires** ou à nos **responsables de l'intégrité**.



1.3. Signaler

Nous pouvons tous jouer un rôle pour maintenir nos normes éthiques élevées et notre culture en signalant les situations susceptibles de soulever des questions sur l'intégrité ou une inconduite.

Le processus de signalement est décrit dans la dernière section de notre **Code**. Bien que de nombreux canaux de signalement soient disponibles, nous pouvons toujours utiliser la [Ligne de signalement](#) (exploitée par un fournisseur tiers indépendant) pour exprimer nos préoccupations.

Nous serons toujours protégés contre les **représailles** lorsque nous faisons part de nos préoccupations de bonne foi.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [scénario sur la prise de parole](#).

Visionnez notre [vidéo](#).



2

Incarner notre code

2.1. Nous sommes tous concernés

Notre **Code** vise à préserver l'intégrité et la transparence dans la conduite de nos affaires et dans nos relations avec autrui.

Notre **Code** s'applique à l'ensemble du personnel, y compris les **employés, consultants indépendants, employés prêtés, dirigeants** et membres des conseils d'administration d'**AtkinsRéalis**.

L'adhésion à notre **Code** ainsi qu'à nos **documents de gouvernance** est une condition d'emploi chez **AtkinsRéalis**. Chaque année, nous devons compléter un processus de certification visant à garantir que notre **Code** est compris et appliqué au quotidien.

Nous attendons de tous les **tiers** avec qui nous faisons affaire qu'ils respectent nos valeurs et nos normes éthiques élevées.

Notre **Code** est révisé et mis à jour annuellement. On peut le trouver sur notre site Web à <https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/integrity>.

2.2. Conformité

Nous sommes présents dans le monde entier et nous devons nous conformer aux lois en vigueur dans de multiples pays.

Si les lois en vigueur autorisent un comportement qui n'est pas autorisé en vertu de notre **Code** et de nos **documents de gouvernance**, notre **Code** et nos **documents de gouvernance** ont préséance.

Nous devons toujours :

- Consulter notre équipe juridique avant d'agir si nous avons des questions quant à l'application ou à l'interprétation d'une loi ou d'un règlement.

2.3. Notre comportement est important

Peu importe notre lieu de travail ou notre rôle, nous représentons tous **AtkinsRéalis**. La façon dont nous interagissons avec les autres nous définit comme entreprise. Nous comporter conformément à nos valeurs et adhérer à notre **Code** et à nos **documents de gouvernance** protège notre réputation et notre avenir. Cela permet aux **clients** et **partenaires d'affaires** de déterminer s'ils veulent faire affaire avec nous, et aux personnes talentueuses de choisir une carrière parmi nous. Comme nous nous soucions de nos gens, de nos **clients** et de notre réputation, nous prenons les mesures nécessaires pour traiter les comportements non conformes. Nous avons tous un rôle à jouer pour entretenir et améliorer notre réputation en tant qu'un des chefs de file de l'industrie.

Nous devons toujours :

- Agir comme il se doit;
- Respecter le **Code**, nos **documents de gouvernance** et les lois et règlements applicables;
- Montrer l'exemple en adoptant des comportements qui reflètent nos valeurs communes;
- Faire preuve d'intégrité et d'honnêteté;
- Assumer la responsabilité des décisions que nous prenons et des questions sur lesquelles nous exerçons une influence, et encourager nos collègues à en faire de même;
- Assumer la responsabilité de tenir nos promesses;
- Nous soucier de notre santé, sécurité et sûreté, et de celles des autres;
- Traiter les autres avec respect et dignité;
- Faire la promotion de l'**égalité**, de la **diversité** et de l'**inclusion** dans tout ce que nous faisons;
- Protéger notre environnement et les collectivités dans lesquelles nous travaillons.

2.4. Attentes à l'égard de nos gestionnaires

Nos **gestionnaires** ont des responsabilités additionnelles en vertu de notre **Code**.

Ils sont responsables de :

- Promouvoir une culture d'intégrité et de responsabilité;
- Donner l'exemple;
- Aider leurs équipes à comprendre et à respecter notre **Code** et nos **documents de gouvernance**;
- Favoriser et d'assurer la participation à la formation et à la certification;
- Favoriser un milieu de travail positif où les gens sont traités avec dignité et respect;
- Soutenir et de protéger les personnes qui, de bonne foi, font part d'une préoccupation ou signalent un comportement possiblement non éthique ou non conforme;
- Signaler toute inconduite présumée ou dont ils ont été avisés.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [rapport d'intégrité](#).

2.5. Gouvernance, politiques et procédures

Nous travaillons avec un cadre de gouvernance qui fournit des directives et qui guide nos actions ainsi que notre prise de décisions. Notre cadre de gouvernance comprend des **énoncés**, des **engagements**, des **politiques**, des **procédures**, des **normes**, des **instructions de travail**, des **lignes directrices**, et plusieurs autres types de **documents de gouvernance**.

Nous devons toujours :

- Nous conformer aux principes établis dans nos **documents de gouvernance**;
- Utiliser la version la plus récente de nos **documents de gouvernance** disponibles sur notre [intranet](#);
- Soumettre une demande de **dérogation** lorsque nous ne pouvons pas nous conformer à ces principes (voir la section suivante).

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [politique sur notre Cadre de gouvernance](#).

2.6. Exceptions et dérogations

Il peut arriver qu'il nous soit impossible de nous conformer pleinement à notre **Code** ou à l'un de nos **documents de gouvernance**. Dans ces situations, avant de prendre quelque mesure que ce soit, nous devons obtenir les approbations nécessaires en soumettant une demande de **dérogation**.

Par exemple, une demande de **dérogation** devrait être faite dans les cas ci-dessous :

- l'approbation d'une **transaction** au-delà de la limite indiquée dans nos **documents de gouvernance**;
- la réservation d'un voyage effectuée sans recourir à l'agence de voyages autorisée.

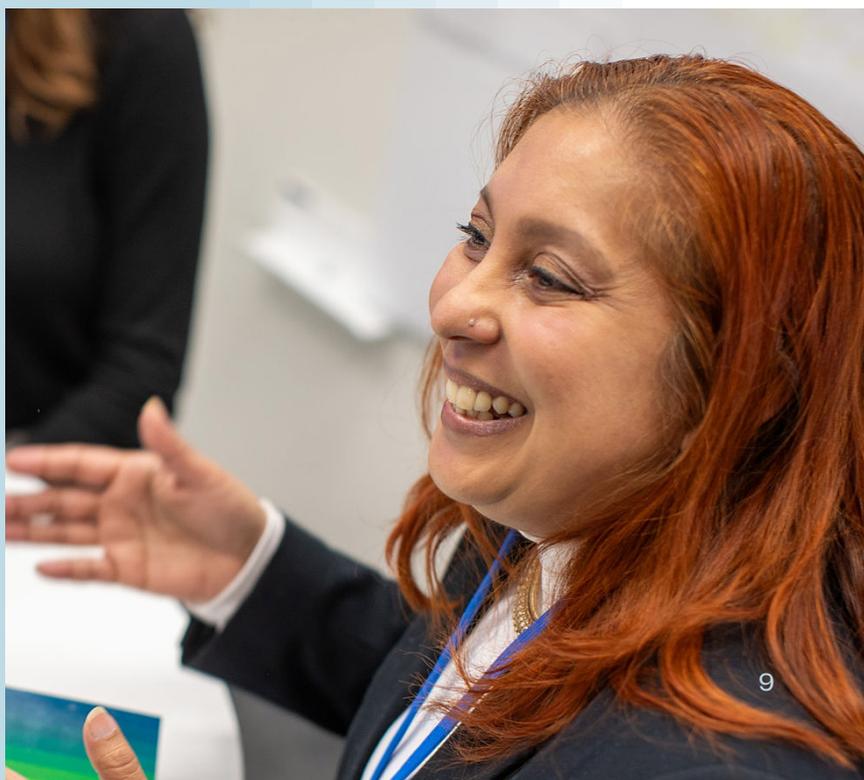
Ceci nous permet de nous assurer que les **dérogations** sont documentées et approuvées au niveau approprié. Cela nous permet aussi de réviser nos **documents de gouvernance**, au besoin.

Nous ne devrions pas demander une **dérogation** si nous soupçonnons ou savons qu'une personne n'a pas respecté notre **Code** ou tout autre **document de gouvernance**, loi ou règlement. Ces situations doivent être signalées tel qu'il est indiqué à la section 8.1.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [politique sur notre Cadre de gouvernance](#).

Visionnez notre [vidéo](#).



3

Prioriser nos gens et notre milieu de travail

3.1. Respect mutuel

Chez **AtkinsRéalis**, nous travaillons dans le respect de tous. Nous interagissons avec des personnes de divers horizons et points de vue. Cette **diversité** constitue un atout formidable qui nous permet d'innover et de nous réinventer.

Nous communiquons de manière respectueuse et constructive et nous écoutons les autres pour maintenir un environnement de travail positif et sécuritaire sur le plan psychologique. Nous sommes déterminés à créer et à maintenir une culture d'inclusion où chacun a sa place et peut être soi-même, tout en ayant la possibilité d'atteindre son plein potentiel.

Assurer le respect de notre dignité, la protection de la vie privée et de nos droits est l'une de nos priorités. Nous n'avons aucune tolérance pour tout comportement ou geste s'apparentant à de la **discrimination**, du **harcèlement** ou de la **violence**.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [page sur l'égalité, la diversité et l'inclusion](#) sur notre intranet.

Consultez notre [procédure sur la discrimination, le harcèlement et la violence en milieu de travail](#).

3.2. Santé, sécurité et environnement

La sécurité de tous est importante pour nous. Nous sommes engagés à protéger l'environnement et à mener nos activités de façon sécuritaire, éthique et socialement responsable.

Nous nous assurons que la législation en matière de santé, de sécurité et d'environnement au travail constitue la norme minimale à respecter partout où nous exerçons nos activités.

Pour assurer la **sécurité psychologique** et physique dans notre **milieu de travail**, nous mettons en œuvre un programme de santé, sécurité et environnement fondé sur la reconnaissance des dangers, l'évaluation des risques et l'élimination des dangers.

Nous sommes tous responsables de la sécurité de tout le monde.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [Livre bleu](#) sur la santé, la sécurité et l'environnement.





3.3. Drogue et alcool

Nous ne devons jamais :

- Nous présenter au travail avec les facultés affaiblies par la **drogue** ou l'**alcool**;
- Acheter ou vendre des **drogues** au travail;
- Acheter ou vendre de l'**alcool** au travail;
- Consommer ou servir des boissons alcoolisées dans les locaux d'**AtkinsRéalis**, sauf avec la permission d'un membre du **comité de direction** et sous réserve des lois en vigueur.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [Livre bleu](#) sur la santé, la sécurité et l'environnement.

3.4. Sûreté mondiale

Nous nous faisons un devoir de protéger nos gens, nos biens et nos données partout où nous exerçons nos activités et lors de nos voyages d'affaires.

Nous ne devons jamais :

- Prendre part intentionnellement à des activités commerciales comportant un risque pour la sûreté qui ne peut être géré de manière adéquate;
- Faire affaire avec des fournisseurs de sûreté qui ne respectent pas nos principes et nos normes dans ce domaine.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [politique sur la Sûreté mondiale](#).

4

Éviter les conflits d'intérêts

4.1. Nous sommes tous responsables

Nous devons nous assurer de toujours agir dans l'intérêt d'**AtkinsRéalis**.

Notre jugement et nos gestes ne doivent jamais être influencés par des intérêts secondaires qui pourraient être avantageux pour nous, un membre de notre **famille immédiate** ou un **proche**.

Un **conflit d'intérêts**, qu'il soit **réel, potentiel** ou **apparent**, peut exposer **AtkinsRéalis** à certains risques, dont une responsabilité juridique ou une atteinte à la réputation.

Lorsqu'il y a **conflit d'intérêts réel, potentiel** ou **apparent**, la direction évaluera la situation et mettra en œuvre les mesures requises pour y remédier, s'il y a lieu. Les renseignements seront tenus confidentiels et fournis uniquement aux personnes participant à la gestion du **conflit d'intérêts**.

Nous devons toujours :

- Agir et prendre des décisions dans l'intérêt d'**AtkinsRéalis**;
- Divulguer entièrement, honnêtement et en temps opportun tout renseignement se rapportant à un **conflit d'intérêts réel, potentiel** ou **apparent**;
- Respecter toute mesure mise en œuvre pour gérer un **conflit d'intérêts**.

Nous ne devons jamais :

- Nous laisser guider, dans nos gestes ou nos décisions, par notre intérêt personnel ou celui d'un membre de notre **famille immédiate** ou d'un **proche**;
- Superviser un membre de notre **famille immédiate** ou un **proche**;
- Nous retrouver dans une position où nous ne pouvons faire preuve d'objectivité envers un membre de notre **famille immédiate** ou un **proche**, en faisant affaire avec une entreprise qu'ils possèdent entièrement ou en partie ou pour laquelle ils travaillent;
- Poursuivre nos activités lorsque nous savons qu'une situation représente un **conflit d'intérêts** ou lorsque nous avons des doutes.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre procédure sur les Conflits d'intérêts.

4.2. Déclaration

Nous devons signaler tout **conflit d'intérêts** et tout changement aux **conflits d'intérêts** existants lorsqu'ils surviennent en remplissant un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts. Chaque année, nous devons remplir le module de déclaration des conflits d'intérêts personnels pour nous assurer qu'**AtkinsRéalis** est au courant de notre situation personnelle en matière de **conflit d'intérêts**.

Nous devons toujours signaler les situations où :

- Nous nous sommes engagés ou nous nous engagerons dans des relations d'**emploi secondaire**;
- Nous avons accepté ou nous accepterons un poste d'administrateur ou un poste non-cadre dans une autre organisation;
- Nous avons établi ou établirons une relation d'affaires avec un **concurrent**, un **partenaire d'affaires**, un **fournisseur** ou un **client**;
- Nous possédons ou envisageons d'acquérir une **participation financière importante** dans l'entreprise d'un **concurrent**, d'un **partenaire d'affaires**, d'un **fournisseur** ou d'un **client**;

- Un membre de notre **famille immédiate** ou un de nos **proches** est actuellement à l'emploi d'**AtkinsRéalis**;
- Nous sommes ou avons été un **agent public** au cours des cinq dernières années;
- Un membre de notre **famille immédiate**, ou l'un de nos **proches**, est ou a été un **agent public** au cours des cinq dernières années.

D'autres situations, non indiquées ci-dessus, dans lesquelles notre jugement et notre prise de décisions sont ou pourraient être influencés par des intérêts professionnels ou personnels pourraient également constituer un **conflit d'intérêts** et nécessiter une divulgation. En cas de doute, nous devons signaler ces situations en remplissant le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts. Des mesures d'atténuation normalisées sont ajoutées au formulaire en fonction du type de **conflit d'intérêts** divulgué. Nos **gestionnaires** peuvent ajouter toute mesure supplémentaire qu'ils estiment nécessaire pour gérer adéquatement le ou les risques posés par le **conflit d'intérêts**.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre scénario sur les conflits d'intérêts.



5

Adopter des pratiques d'affaires appropriées

5.1. Antitrust et concurrence

Nous sommes tenus d'adopter des pratiques de concurrence équitables et conformes à la législation régissant les questions d'antitrust et de concurrence. Ces lois ont généralement pour but de promouvoir la libre concurrence sur le marché.

Nous ne devons jamais discuter, agir de concert ou convenir avec des **tiers** de :

- Fixer ou contrôler les prix ou les modalités;
- Restreindre la concurrence ou les interactions avec les **fournisseurs** ou les **clients**;
- Communiquer de l'**information confidentielle** à des **concurrents** actuels ou potentiels, à des **clients**, ou à toute autre partie non autorisée, ou recevoir de l'information confidentielle de ceux-ci;
- Partager ou attribuer des **clients**, marchés ou territoires;
- Choisir de ne pas déposer une offre, retirer une offre ou soumettre une offre artificielle afin d'influencer le processus d'appel d'offres.

La conclusion d'ententes de **coentreprise** avec nos **concurrents** afin de saisir des occasions de **projets** ne viole pas la législation régissant les questions d'antitrust et de concurrence, à moins qu'elle vise délibérément à réduire la concurrence.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre procédure sur la [Conformité](#).

Consultez notre [scénario](#) sur les offres groupées.

5.2. Anti-corruption

Nous nous faisons un devoir d'agir avec intégrité et interdisons toute forme de **corruption** ou de **pots-de-vin**. Nous avons la responsabilité d'apprendre à reconnaître les signes de **corruption**. Notre **entreprise** offre également du matériel de formation sur le sujet.

Nous ne devons jamais :

- Être impliqués dans des activités de **corruption**, directement ou indirectement;
- Accepter, demander, offrir, promettre, accorder ou autoriser le versement de pots-de-vin, de paiements ou de quoi que ce soit d'autre pouvant être perçu comme tel (**cadeaux**, divertissements, emplois, contrats ou **avantages** de quelque nature que ce soit) à ou de la part d'un **tiers** dans le but d'en tirer un avantage indu ou illégitime, de conserver un marché ou d'influencer les gestes de ce **tiers**, et ce y compris dans le cadre du processus d'appel d'offres.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre procédure sur la [Conformité](#).

5.2.1 Paiements de facilitation

Les **paiements de facilitation** sont illégaux dans de nombreux pays où nous exerçons nos activités et vont à l'encontre de notre culture d'intégrité. C'est pourquoi nous ne les autorisons en aucune circonstance.

Nous ne devons jamais :

- Effectuer des **paiements de facilitation** pour obtenir ou accélérer un service auquel nous avons déjà droit.

Les **paiements de facilitation** ne doivent pas être confondus avec les paiements versés pour écarter une menace imminente et grave pour notre santé, notre sécurité ou notre bien-être, ou pour la santé, la sécurité ou le bien-être d'une personne qui nous accompagne dans nos déplacements. Ce type de paiement serait alors considéré comme un paiement aux fins d'extorsion et serait donc permis sous une telle contrainte. Nous devons signaler tout paiement d'extorsion à notre **gestionnaire**, à notre **responsable de l'intégrité** et au directeur régional de la sûreté dès que possible. Cette mesure nous aidera à consigner les **transactions** avec exactitude et à divulguer les paiements d'extorsion aux autorités compétentes.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [Rappel concernant les paiements de facilitation](#).

Consultez notre [scénario sur les paiements de facilitation](#)

5.2.2 Cadeaux et marques d'hospitalité

Les **cadeaux et marques d'hospitalité** s'inscrivent parmi les pratiques commerciales normales, mais peuvent, dans certaines circonstances, être considérés comme un type de **pots-de-vin** ou de trafic d'influence.

Nous pouvons offrir, accepter ou échanger des **cadeaux et des marques d'hospitalité** à condition de respecter les principes ci-dessous.

Nous devons toujours :

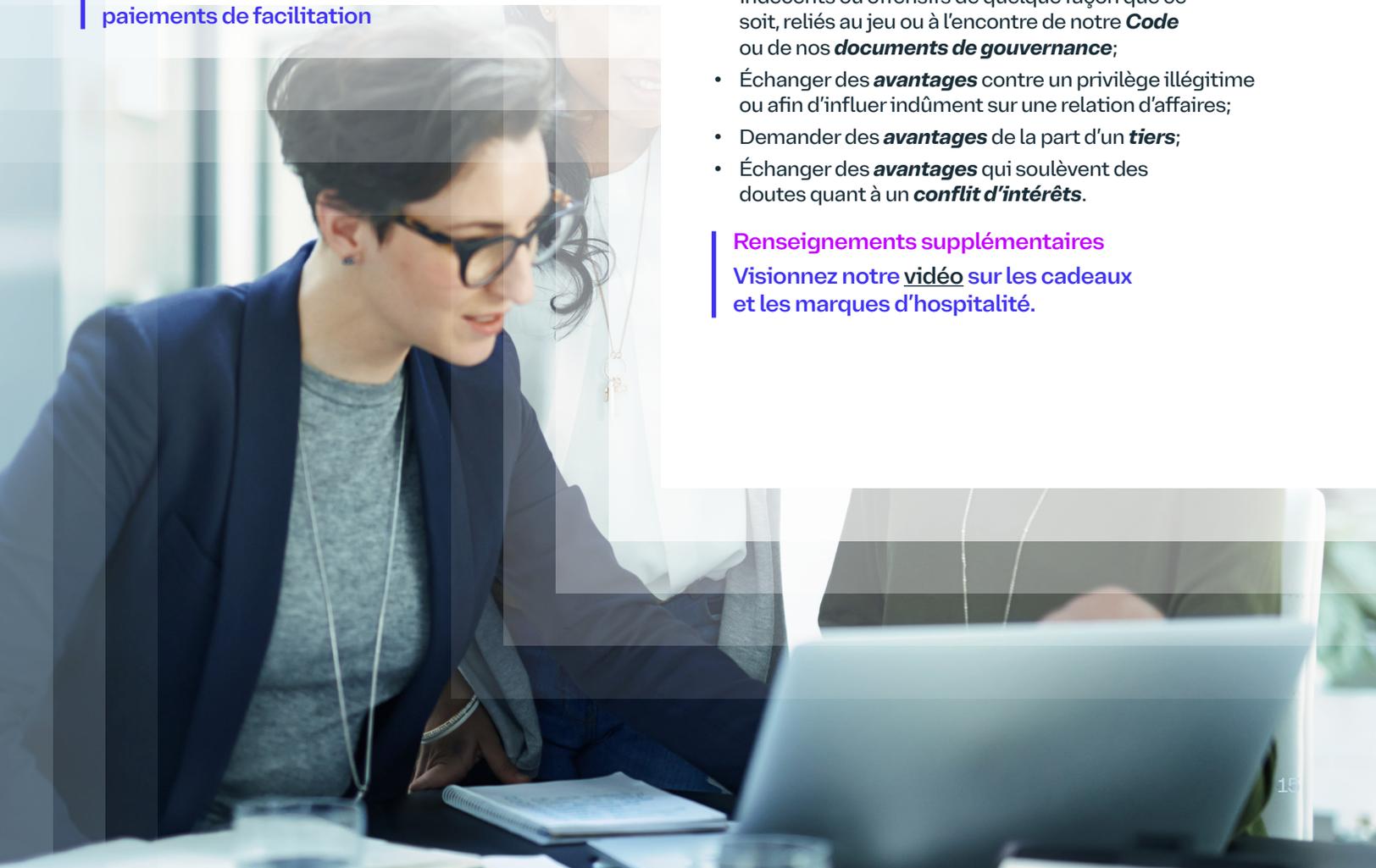
- Nous assurer que les **avantages** sont d'une valeur raisonnable, adaptés aux circonstances et aux rôles des personnes impliquées, et qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification;
- Faire preuve d'honnêteté et de transparence lorsque nous échangeons des **avantages**;
- Documenter les **avantages** offerts avec précision dans les livres et registres comptables;
- Soumettre une demande de revue d'intégrité, s'il y a lieu;
- Faire preuve de discernement, surtout lorsque nous offrons des **avantages** à des **agents publics** (voir la section 5.3.2), étant donné qu'ils sont souvent assujettis à des règles, règlements et lois plus stricts.

Nous ne devons jamais :

- Accepter ou offrir des **avantages** illégaux, indécents ou offensifs de quelque façon que ce soit, reliés au jeu ou à l'encontre de notre **Code** ou de nos **documents de gouvernance**;
- Échanger des **avantages** contre un privilège illégitime ou afin d'influer indûment sur une relation d'affaires;
- Demander des **avantages** de la part d'un **tiers**;
- Échanger des **avantages** qui soulèvent des doutes quant à un **conflit d'intérêts**.

Renseignements supplémentaires

Visionnez notre [vidéo](#) sur les cadeaux et les marques d'hospitalité.



5.3. Tiers

Les **tiers** sont généralement des :

- **clients**;
- **concurrents**;
- **fournisseurs/contreparties**;
- **agents publics** (voir la section 5.3.2);
- **partenaires d'affaires** (voir la prochaine section).

Nous nous efforçons d'être transparents dans nos rapports avec les **tiers**. Nous voulons collaborer avec des **tiers** qui partagent les mêmes valeurs et la même culture d'intégrité que nous. Nous nous attendons à ce qu'ils adoptent et mettent en œuvre des pratiques conformes à notre **Code**.

Nous ne devons jamais :

- Avoir recours à un **tiers** afin d'effectuer indirectement quelque chose qu'il nous est proscrit de faire en vertu de notre **Code**.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [procédure sur la Conformité](#).

Consultez notre [Code de conduite des contreparties](#).

5.3.1 Partenaires d'affaires

Les **partenaires d'affaires** sont des **tiers** qui établissent une relation d'affaires et agissent **au nom d'AtkinsRéalis**. Les gestes posés par ces **tiers** lorsqu'ils participent à nos activités ont des conséquences directes sur nous. Nous pouvons être tenus responsables de leurs gestes comme si nous les avions posés nous-mêmes. Nous devons donc nous assurer que les personnes et organisations agissant **au nom d'AtkinsRéalis** se comportent en conséquence.

Nous devons toujours :

- Choisir avec diligence des **partenaires d'affaires** qui partagent les mêmes valeurs et la même culture d'intégrité que nous;
- Nous assurer qu'une évaluation des risques liés à un engagement (« ERA ») est effectuée et dûment approuvée pour chacun de nos **partenaires d'affaires**;
- Continuellement surveiller nos **partenaires d'affaires** tant que durent nos relations avec eux.

5.3.2 Agents publics

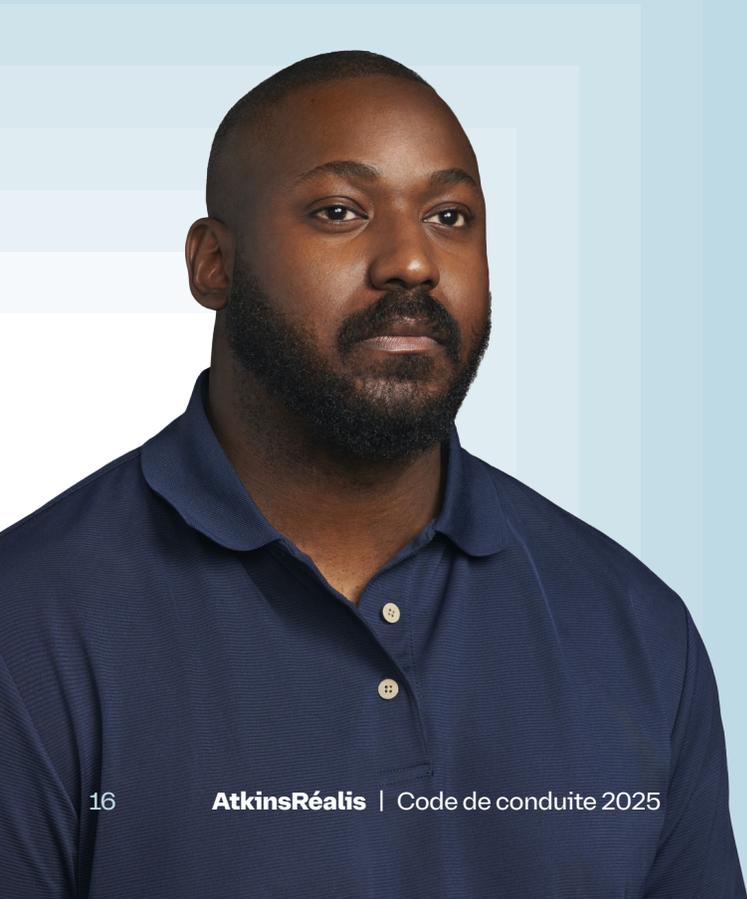
Étant donné la nature de nos activités, nous interagissons régulièrement avec des **agents publics** et nous devons être au fait que des règles plus restrictives s'appliquent alors. Des activités qui peuvent être acceptables dans le cas d'employés du secteur privé peuvent être inappropriées ou illégales dans le cas d'**agents publics**. C'est pourquoi nous devons être particulièrement prudents.

Nous devons toujours :

- Éviter d'offrir un **avantage** personnel à un **agent public**, à moins que les lois et règlements en vigueur ainsi que notre **Code** et nos **documents de gouvernance** le permettent clairement;
- Nous abstenir de donner un bien de valeur à toute personne si nous avons des raisons de croire que ce bien sera transmis à un **agent public**;
- Consulter les Ressources humaines avant de débiter une relation d'emploi avec des **agents publics**, d'**anciens agents publics**, un membre de leur **famille immédiate** ou l'un de leurs **proches**.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [scénario sur les agents publics](#).



5.4. Contributions politiques

Nous ne devons jamais faire de **contributions politiques au nom d'AtkinsRéalis** à des candidats, partis ou organisations politiques, ou à toute autre entité politique à tous les niveaux du gouvernement.

Nous pouvons participer à des activités politiques à titre personnel, du moment que nous :

- N'utilisons jamais le nom de notre **entreprise**;
- N'utilisons jamais le temps, les fonds, les biens, les ressources ou les listes d'**employés** de notre **entreprise**;
- Ne sollicitons jamais de **contributions politiques** au travail;
- Ne participons jamais à des activités qui pourraient constituer un **conflit d'intérêts**, à moins d'être divulguées de façon appropriée (voir la section 4.2);
- Nous ne réclamons jamais de remboursement à l'**entreprise** pour des contributions personnelles.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [procédure sur la Conformité](#).

5.5. Lobbying

AtkinsRéalis interagit avec les **agents publics** et les représentants gouvernementaux de façon honnête, transparente et responsable. Nous nous engageons à établir et à maintenir des relations constructives et positives dans le secteur public.

De nombreuses autorités ont établi des lois et des règlements qui restreignent les activités de **lobbying** ou qui exigent leur divulgation à divers degrés.

Nous devons toujours :

- Nous assurer que toutes les activités de **lobbying** sont coordonnées avec l'équipe Stratégie, croissance et relations externes avant de prendre quelque mesure que ce soit.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [scénario](#) sur le lobbying illégal.

5.6. Lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale

Nous sommes déterminés à prévenir le **blanchiment d'argent** et l'**évasion fiscale** partout où nous exerçons nos activités.

Nous devons toujours :

- Faire preuve de diligence pour éviter qu'**AtkinsRéalis** soit impliquée dans le **blanchiment d'argent**, l'**évasion fiscale** ou d'autres activités criminelles;
- Effectuer les contrôles de diligence appropriés avant de commencer à faire affaire avec un **client** ou tout autre **tiers**;
- Reconnaître et surveiller les indices pouvant signaler des activités inhabituelles ou douteuses.

Nous ne devons jamais :

- Participer ou contribuer, ou associer **AtkinsRéalis**, à toute forme d'**évasion fiscale** où que ce soit dans le monde;
- Être complice en aidant un **tiers** à se livrer à de l'évasion fiscale où que ce soit dans le monde.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [procédure sur la Conformité](#).

Consultez notre [scénario](#) sur l'évasion fiscale.

5.7. Conformité commerciale, contrôle des exportations et anti-boycottage

Les lois régissant le commerce sont complexes. Les infractions peuvent entraîner de fortes amendes, l'ajout sur une liste noire et la perte d'admissibilité à des procédures simplifiées d'importation et d'**exportation**.

Nous devons toujours :

- Mener nos activités conformément aux lois et règlements relatifs aux **contrôles des exportations**, aux **sanctions économiques**, ainsi qu'aux lois et réglementations anti-boycottage en vigueur dans les territoires où nous faisons affaire;
- Respecter notre procédure sur la conformité commerciale, particulièrement dans le cadre d'occasions et de **projets**;
- Consulter les équipes **Intégrité**, Affaires juridiques ou Approvisionnement au besoin.

Renseignements supplémentaires
Consultez notre procédure de **Conformité commerciale**.

5.8. Délit d'initié

Nous pourrions avoir connaissance d'une information qui n'est pas encore connue du public et qui pourrait influencer le cours des actions d'**AtkinsRéalis** ou de ses **clients**, de ses **fournisseurs** ou de ses partenaires en **coentreprise**. L'information privilégiée peut comprendre des renseignements financiers, des chiffres relatifs aux ventes ou aux revenus, des plans relatifs à un changement des dividendes ou à un nouveau financement, des acquisitions, d'importants nouveaux contrats ou d'autres questions financières, des changements au sein de l'équipe de gestion, des réclamations et des litiges, etc., qui ne sont pas connus du public.

Le fait d'exécuter des opérations sur les **titres** d'**AtkinsRéalis** ou de n'importe lequel de ses **clients**, **fournisseurs** ou partenaires en **coentreprise** – ou le fait de conseiller autrui relativement à de telles opérations – lorsque nous sommes en possession de renseignements privilégiés est non seulement interdit en vertu de notre **Code**, mais est également illégal et peut constituer un crime grave. Les membres du **conseil d'administration** et les **dirigeants** d'**AtkinsRéalis**, de même que certains **employés**, peuvent avoir des responsabilités supplémentaires en vertu de la loi.

Nous ne devons jamais :

- Divulguer des renseignements privilégiés à qui que ce soit, y compris nos **clients**, nos **fournisseurs**, nos **consultants**, notre famille, nos amis, les analystes financiers et les journalistes.
- Effectuer des **opérations sur titres** alors que nous sommes en possession d'informations privilégiées.

Renseignements supplémentaires
Consultez notre politique en matière de **Communication de l'information et délits d'initiés**.

5.9. Pratiques comptables, tenue de dossiers et contrôles internes

L'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des registres sont cruciales pour notre entreprise du fait que ces derniers orientent la prise de décisions et la planification stratégique. Nos registres sont le fondement de nos rapports financiers et sont nécessaires pour remplir l'obligation de divulgation complète et exacte qu'a **AtkinsRéalis** vis-à-vis des investisseurs, de ses **parties prenantes** et des autorités de réglementation.

Nous devons toujours :

- Préparer soigneusement, honnêtement et en temps opportun les registres d'entreprise, les **rapports de compte de frais**, les feuilles de temps, les **factures**, les coupons d'échange, les registres de paie, les dossiers du **personnel** et tout autre rapport;
- Faire approuver toutes les **transactions** conformément à notre politique [Hiérarchie des pouvoirs décisionnels](#);
- Respecter les contrôles internes, les principes d'information financière et les principes comptables;
- Nous assurer que toutes les **transactions** sont appuyées par les documents pertinents;
- Nous assurer qu'aucune **transaction**, aucun élément d'actif ou de **passif**, aucune réclamation de **passif** soupçonnée, aucune réclamation potentielle, aucun litige, ni aucune autre information financière ne soient cachés à la direction, aux Affaires juridiques, au service des Finances, aux auditeurs internes ou aux **auditeurs externes**;
- Déployer tous les efforts nécessaires pour résoudre toutes les préoccupations exprimées et les questions soulevées dans les rapports d'audit internes et externes, et par les **revues par des pairs**;
- Signaler immédiatement les fonds ou les éléments d'actif non inscrits aux registres, les pratiques comptables douteuses et les écritures fausses ou factices dans les livres et registres (voir la section 8.1);
- Signaler toute inexactitude, déclaration erronée ou omission dont nous avons connaissance aux **parties prenantes** intéressées;
- Nous assurer que tous les **comptes bancaires** et éléments d'actif sont déclarés;
- Nous assurer de respecter notre procédure relative à l'[instruction de travail Calendrier mondial de conservation des données](#) avant de détruire des enregistrements.

Nous ne devons jamais :

- Utiliser les fonds ou les éléments d'actif de notre **entreprise** à des fins illégales ou répréhensibles;
- Inscrire aux livres et registres de notre **entreprise** des écritures fausses ou trompeuses (c.-à-d., commettre une **fraude**);
- Émettre des hypothèses malhonnêtes ou effectuer des évaluations trompeuses qui fausseraient la comptabilisation des revenus;
- Conclure des ententes financières irrégulières ou inhabituelles avec un **tiers** (comme la surfacturation ou la sous-facturation).

Nous attendons des **gestionnaires** et des **dirigeants**, ainsi que des responsables de la comptabilité et de la tenue de livres, de faire preuve de vigilance, non seulement pour nous assurer de faire respecter les principes décrits ci-dessus, mais aussi pour veiller au bon usage et à la protection des actifs d'**AtkinsRéalis**.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [politique des Finances](#).

Consultez notre [procédure sur la Revue de projet par des pairs](#).

Consultez notre [scénario sur la fraude et la falsification de documents](#).

6

Responsabilité sociale d'entreprise

6.1. Droits de la personne

Nous croyons que tous les êtres humains doivent être traités avec dignité, équité et respect. Nous favorisons la protection des **droits de la personne** dans l'ensemble de nos activités. Nous prenons des mesures pour prévenir l'**esclavage moderne** et la **traite de personnes**, y compris dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous prenons également des mesures pour protéger les personnes qui travaillent directement ou indirectement pour **AtkinsRéalis** contre toute forme d'**esclavage moderne** et de **traite de personnes**.

Nous devons toujours :

- Donner à nos **employés** le choix de quitter librement leur emploi moyennant un préavis raisonnable;
- Fournir à nos **employés** une formation pour les aider à reconnaître les situations où un risque d'**esclavage moderne** et de **traite de personnes** existe;
- Veiller à ce que notre chaîne d'approvisionnement soit exempte de toute forme d'**esclavage moderne** et de **traite de personnes**;
- Exiger que nos **contreparties** fassent de même.

Nous ne devons jamais :

- Pratiquer des activités qui bafouent les **droits de la personne** ou qui favorisent l'**esclavage moderne**, la **traite de personnes**, le **travail des enfants**, la **servitude pour dettes** ou le **travail forcé**;
- Faire sciemment affaire avec des **contreparties** ne respectant pas les principes en matière de **droits de la personne** décrits dans notre **Code**, peu importe les lois ou les coutumes locales.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre politique sur les **droits de la personne**.

Consultez notre **Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes**.

Consultez notre **Code de conduite des contreparties**.

Consultez notre **présentation sur l'esclavage moderne**.

6.2. Engagement dans la collectivité

Nous cherchons constamment à améliorer les avantages durables que nous procurons aux collectivités au sein desquelles nous œuvrons et vivons. En étant attentifs aux besoins et attentes des collectivités et en respectant leur unicité, nous tissons des liens solides. Nous collaborons avec les organisations caritatives, les gouvernements et les partenaires du secteur privé pour élaborer et mettre en œuvre des programmes qui créent une valeur sociale.

Nous soutenons les travailleurs, les entreprises et les collectivités locales par la formation, l'encadrement et le renforcement des capacités. Nous transmettons des compétences précieuses et mettons en place des mesures visant à favoriser la création d'emplois et les opportunités d'approvisionnement local dans le cadre de nos projets.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre **rapport annuel intégré**.

6.3. Dons et commandites

Nous avons recours à des **dons** et **commandites** pour appuyer des initiatives qui stimulent le progrès et bâtissent l'avenir de nos sociétés. Notre objectif est d'avoir une incidence positive sur les collectivités, l'apprentissage et l'innovation. C'est pourquoi nous contribuons principalement à des causes éducatives et à des initiatives qui appuient la prochaine génération de talents. Nous encourageons aussi les organismes caritatifs qui contribuent à bâtir des collectivités solidaires dans les régions où nous œuvrons.

Nous sommes tous encouragés à faire du bénévolat ou à nous engager dans nos collectivités, et à utiliser nos compétences et notre expérience professionnelles à ces fins. Notre **entreprise** récompensera nos contributions aux organismes caritatifs enregistrés en versant un montant maximal équivalent aux dons en espèces ou aux heures de bénévolat par **employé** cumulés pour l'année civile.

Nous devons toujours :

- Être conscients que les **dons** et les **commandites** peuvent présenter des risques de **corruption** et être perçus comme une manière de chercher ou d'obtenir un avantage indu;
- Obtenir l'approbation requise avant de verser des contributions financières ou en nature **au nom de** notre **entreprise**.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [procédure sur les Dons, commandites et engagement des employés](#).

Consultez notre [scénario sur les collectes de fonds pour une bonne cause](#).



7

Protéger nos actifs

7.1. Principes généraux

Nous avons tous la responsabilité et l'obligation juridique de protéger les actifs d'**AtkinsRéalis**, y compris les **données**, ainsi que ceux de nos **clients** et de nos **partenaires d'affaires**. Il est essentiel que l'**information confidentielle**, comme les résultats financiers, les plans d'affaires, les informations techniques, les résultats de conception, la **propriété intellectuelle** et les **données personnelles**, soient utilisés et diffusés de façon appropriée et responsable.

Nous devons toujours :

- Utiliser les biens de façon responsable, appropriée et éthique;
- Protéger les biens contre les dommages et l'accès non autorisé;
- Protéger les **données personnelles** (y compris les renseignements sur nos collègues);
- Protéger l'**information confidentielle** et la **propriété intellectuelle**;
- Signaler sans retard indu tout vol, dommage, perte, utilisation inappropriée ou brèche présumée de la sécurité des renseignements.

Nous ne devons jamais :

- Utiliser les biens pour en tirer un avantage pour soi ou pour un **tiers**;
- Utiliser ou consulter l'**information confidentielle** ou la **propriété intellectuelle** de **clients**, de **concurrents**, de **partenaires d'affaires** ou d'anciens employés sans leur consentement préalable;
- Consulter ou enregistrer des renseignements, des **données** ou des images inappropriés à l'aide de notre **équipement informatique**.

Renseignements supplémentaires

[Consultez notre procédure sur les Utilisations acceptables des technologies.](#)

[Consultez notre procédure sur la Cybersécurité et protection des données.](#)

7.2. Cybersécurité

La cybersécurité constitue un aspect clé de nos activités. Pour conserver la confiance de nos **clients**, il est essentiel que nous disposions de mesures de cybersécurité robustes. Chaque année, nous devons suivre un module de formation pour demeurer à jour au niveau de nos exigences en matière de cybersécurité.

Nous devons toujours :

- Être à l'affût des communications suspectes (p. ex., courriels, clavardage sur Teams, messages textes, appels téléphoniques) et les signaler.

Nous ne devons jamais :

- Contourner les mesures de cybersécurité d'**AtkinsRéalis**.

Renseignements supplémentaires

[Consultez notre politique sur la cybersécurité.](#)

[Consultez notre procédure sur la Cybersécurité et protection des données.](#)

7.3. Équipement informatique

AtkinsRéalis nous fournit l'**équipement informatique** nécessaire à la conduite de nos activités, notamment les **systèmes** de courriel et d'information, les logiciels, ainsi que l'accès à internet et au réseau interne. Ces ressources restent la propriété exclusive d'**AtkinsRéalis**.

Nous devons toujours :

- Utiliser l'**équipement informatique** et les logiciels autorisés sur les réseaux, les **systèmes** et les appareils d'**AtkinsRéalis**;
- Utiliser notre compte et notre adresse électronique professionnels pour envoyer ou recevoir des communications électroniques (p. ex., courriels ou messages Teams) liées au travail;
- Protéger l'intégrité de notre **équipement informatique**.

Nous pouvons faire un usage modéré de l'**équipement informatique** d'**AtkinsRéalis** à des fins personnelles à condition que cela n'interfère pas avec nos tâches professionnelles, et nous ne devons jamais abuser de ce privilège.

Nous ne devons jamais utiliser l'**équipement informatique** d'**AtkinsRéalis** pour échanger, stocker ou traiter un contenu qui :

- Est interdit par la loi (comme l'installation, le téléchargement ou le stockage illégal de contenus soumis à des droits d'auteur);
- Pourrait causer des atteintes à la cybersécurité;
- Pourrait être interprété comme raciste, diffamatoire, discriminant, violent, sexiste ou pornographique, ou encore comme du **harcèlement**;
- Pourrait ternir la réputation d'**AtkinsRéalis**;
- Profite à des **employés** ou à des personnes en particulier sans être lié aux activités d'**AtkinsRéalis**;
- Prétend être un autre individu ou une autre entité commerciale.

Tout contenu que nous échangeons, stockons ou traitons au moyen de l'**équipement informatique** d'**AtkinsRéalis** (y compris des **données personnelles**) peut être surveillé et examiné, dans la mesure permise par la loi. Ces renseignements peuvent également être divulgués aux autorités policières.

Renseignements supplémentaires

[Consultez notre procédure sur la Gestion des technologies de l'information.](#)

[Consultez notre procédure sur les Utilisations acceptables des technologies.](#)

7.4. Conformité des données

La conformité des données implique de respecter les règles, règlements et principes régissant le **cycle de vie** de nos **données**. Cela permet de garantir qu'**AtkinsRéalis** traite les **données** de manière responsable, en protégeant la vie privée et les droits des personnes dont les **données** sont traitées.

Une **gouvernance des données** efficace et un **traitement des données personnelles** approprié sont essentiels à la réussite de notre entreprise et nous permettent de conserver la confiance de nos **clients**, de nos **employés** et de nos **parties prenantes**. Nous sommes déterminés à améliorer continuellement notre **cadre de gouvernance et de conformité des données** afin de garantir que les données personnelles sont gérées de façon appropriée, cohérente et conforme à la **loi sur la protection et la confidentialité des données**.



Nous devons toujours :

- Connaître nos principes de **gouvernance des données** et nos engagements en matière de confidentialité des données;
- Assurer la qualité et l'intégrité de nos **données**;
- Agir en conformité avec les exigences internes et externes lorsque nous utilisons des **données** dans de nouvelles technologies comme l'apprentissage automatique ou l'**intelligence artificielle**;
- Respecter notre calendrier de conservation des données et nos exigences de conservation externe;
- Comprendre ce que sont les **données personnelles** et comment nous devrions les traiter;
- Utiliser les **données personnelles** uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies, ou pour répondre à nos obligations juridiques ou réglementaires;
- Nous assurer que les **données personnelles** sont protégées, sécurisées et tenues confidentielles, et qu'elles ne sont retenues que le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif de traitement original ou pour satisfaire à des exigences légales et réglementaires;
- Réfléchir à la confidentialité des données au début de tout nouveau projet ou initiative (interne ou auprès de **clients**) qui nécessitera l'utilisation de **données personnelles** en procédant à une évaluation de l'incidence sur la confidentialité;
- Écrire à conformitedesdonnees@atkinsrealis.com lorsque nous avons besoin d'assistance;
- Signaler les incidents liés aux **données** en temps opportun.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre page sur la **Conformité en matière de confidentialité des données sur notre intranet.**

Consultez notre **scénario sur la sécurité des données.**

7.5. Information confidentielle

Notre **information confidentielle** est l'un de nos actifs les plus importants.

Nous devons toujours :

- Prévenir l'accès inapproprié ou non autorisé à notre **information confidentielle**;
- Préserver la confidentialité de cette information même après la fin de notre relation avec **AtkinsRéalis**;
- Respecter les règles établies afin de catégoriser adéquatement les renseignements qui nous sont confiés et de les protéger.

Nous ne devons jamais :

- Télécharger de l'**information confidentielle** vers des services en ligne comme des sites de stockage infonuagique, des moteurs de recherche, des outils de traduction ou des services d'**intelligence artificielle**, à moins que cette utilisation particulière n'ait été approuvée par les services de technologie de l'information d'**AtkinsRéalis**.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre **procédure sur la Cybersécurité et protection des données.**

7.6. Propriété intellectuelle

Les brevets, droits d'auteur, marques de commerce, plans, noms, logos, photographies, vidéos et autres formes de **propriété intellectuelle** créés ou modifiés lors de notre relation avec **AtkinsRéalis** demeurent la propriété exclusive de l'**entreprise**. Cela comprend toute **propriété intellectuelle** créée en dehors de notre relation avec **AtkinsRéalis** si sa création découle de l'utilisation d'**information confidentielle**. De plus, nous n'utilisons que la **propriété intellectuelle** d'un **client** ou d'un **tiers** avec lequel nous avons une relation contractuelle conformément à ces droits et contrats.

Nous devons toujours :

- Éviter de copier, de prendre possession ou de détruire sans autorisation la **propriété intellectuelle** d'**AtkinsRéalis**, pendant ou après notre relation avec **AtkinsRéalis**;
- Éviter d'utiliser sans autorisation, de voler ou de détourner la **propriété intellectuelle**, y compris celle de **tiers**;
- Obtenir le consentement explicite du détenteur de la **propriété intellectuelle** avant d'utiliser la **propriété intellectuelle** d'un **client** ou d'un **tiers**.

7.7. Communications externes

Il se peut que les médias ou des groupes externes nous demandent notre opinion, nos commentaires ou des renseignements au sujet d'**AtkinsRéalis**.

Nous devons toujours :

- Envoyer toutes les demandes aux Communications externes d'entreprise, qui sont responsables de toutes les relations avec les médias **au nom d'AtkinsRéalis**;
- Nous assurer que nos opinions sur des sujets qui ne concernent pas **AtkinsRéalis** sont exprimées à titre strictement personnel;
- Obtenir l'autorisation de notre **gestionnaire** avant d'agir à titre de conférencier ou de panéliste. L'équipe des Communications mondiales consigne et fait le suivi des engagements, et révisé le contenu et les documents relatifs aux présentations afin d'assurer le respect de la position et des messages d'**entreprise**, le cas échéant.

Nous ne devons jamais :

- Communiquer avec les représentants des médias **au nom d'AtkinsRéalis**, à moins d'y être autorisé par les Communications externes d'entreprise;
- Émettre des opinions qui engagent **AtkinsRéalis** ou qui en donnent une fausse impression.

Renseignements supplémentaires
[Consultez notre politique sur les Communications externes.](#)

7.8. Médias sociaux

Nous sommes encouragés à être les ambassadeurs de l'**entreprise** sur les **médias sociaux**.

Nous devons toujours :

- Protéger les **données personnelles** et l'**information confidentielle** auxquelles nous avons accès;
- Nous rappeler que nous représentons **AtkinsRéalis** quand nous nous présentons sur les **médias sociaux** comme des **employés** de l'**entreprise**. Cela signifie que nos publications pourraient avoir une incidence sur la réputation et les intérêts commerciaux d'**AtkinsRéalis**;
- Être prudents lorsque nous publions et répondons sur les **médias sociaux**, car il est possible que nous soyons identifiés comme des **employés d'AtkinsRéalis**, même si cette information n'est pas mentionnée dans notre profil d'utilisateur;
- Nous rappeler que les opinions que nous exprimons sont les nôtres et non celles de l'**entreprise**.

Renseignements supplémentaires
[Consultez notre politique sur les Communications externes.](#)
[Consultez notre procédure sur les Médias sociaux.](#)



8

Signaler une inconduite présumée ou une préoccupation

8.1. Devoir de signalement

Nous devons nous assurer d'incarner nos valeurs et notre **Code**. C'est pourquoi nous avons tous le devoir de signaler de bonne foi :

- toute violation connue ou présumée de notre **Code** ou de tout autre **document de gouvernance**;
- toute infraction présumée aux lois, règles ou règlements en vigueur;
- toute inconduite observée;
- toute pression exercée en vue de compromettre nos normes éthiques.

Lorsque nous sommes face à l'une de ces situations, nous devons rapidement la signaler à l'une des ressources suivantes :

- notre **gestionnaire**, ou son **gestionnaire**;
- notre **responsable de l'intégrité**;
- notre représentant d'une **fonction d'entreprise** (comme les Ressources humaines, les Affaires juridiques, les Finances, etc.);
- la **Ligne de signalement** (exploitée par un fournisseur tiers sécurisé qui nous permet de rester anonymes si nous le souhaitons).

Nous devons toujours :

- Divulguer sans délai à l'équipe Intégrité ou Affaires juridiques toute notification légale officielle (par exemple, une assignation à comparaître ou une ordonnance d'un tribunal) que nous pourrions recevoir en lien avec les activités d'**AtkinsRéalis**.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [procédure sur la Conformité](#).

Visionnez notre [vidéo](#) sur le signalement.

8.2. Aucunes représailles

AtkinsRéalis est déterminée à créer un environnement où toutes les personnes se sentent à l'aise de signaler n'importe laquelle des situations décrites à la section 8.1. Nous pouvons le faire de façon anonyme.

Nous ne devons jamais faire subir de **représailles** à une personne ayant signalé de bonne foi l'une de ces situations.

Nous serons toujours protégés contre les **représailles** lorsque nous ferons part de nos inquiétudes de bonne foi. Si nous croyons avoir été traités non équitablement parce que nous avons fait part de nos préoccupations, nous devons le signaler comme toute autre infraction.

Renseignements supplémentaires

Consultez notre [procédure sur la Conformité](#).



8.3. Enquêtes internes

AtkinsRéalis prend tous les signalements au sérieux et présume qu'ils sont tous légitimes et effectués de bonne foi. Les enquêtes sur des allégations d'inconduite potentielle sont principalement menées par les services Enquêtes d'intégrité, Sûreté mondiale, Cybersécurité, Ressources humaines et Santé, sécurité et environnement. Des experts en la matière comme des représentants des services Audit interne et Surveillance des risques et du rendement de projet peuvent y participer de temps à autre. Nous utilisons des techniques d'enquête reconnues et conformes à nos pratiques et protocoles internes afin d'assurer la qualité et l'intégrité du processus d'enquête.

Les enquêtes sont menées avec respect et discrétion. Elles sont tenues confidentielles dans la mesure permise par la loi. **AtkinsRéalis** pourrait être tenue de signaler une activité criminelle ou répréhensible aux autorités gouvernementales, réglementaires ou policières concernées. Nous sommes tous considérés comme innocents jusqu'à ce que les faits soulevés durant l'enquête révèlent le contraire.

Nous devons toujours :

- Garder confidentielles toutes nos interactions avec les équipes d'enquêtes;
- Collaborer entièrement et de façon sincère et transparente avec les équipes d'enquêtes en participant à des séances de questions et en fournissant tous les documents et renseignements demandés.

Nous ne devons jamais :

- Entraver ou retarder les enquêtes internes.

9

Références additionnelles

Faits saillants d'intégrité

Notre page Intégrité sur notre [site Web](#).

10

Personnes- ressources

En cas de question ou pour soulever une inquiétude, nous pouvons commencer par consulter la personne qui connaît le mieux notre travail et notre champ de responsabilité : notre **gestionnaire** ou notre **équipe de direction**. Nous pouvons aussi communiquer avec notre [responsable de l'intégrité](#), notre [ambassadeur de l'intégrité](#) ou les personnes-ressources de notre **fonction d'entreprise** ou de notre unité d'exploitation.



Agent public

désigne un officier, un employé ou toute autre personne (par exemple, un avocat ou un représentant juridique) agissant au nom :

- de n'importe quelle instance gouvernementale (fédérale, provinciale, d'État, municipale ou autre);
- de partis politiques, de représentants de parti et de candidats à un poste politique;
- d'entités détenues et contrôlées par l'État;
- d'organismes publics internationaux ou intergouvernementaux;
- de personnes occupant un poste dans l'appareil législatif, administratif, judiciaire ou militaire.

Alcool

désigne toute substance pouvant être consommée et présentant une teneur en alcool de plus de 0,5 pour cent par volume.

Ancien agent public

désigne une personne qui a occupé les fonctions d'agent public à tout moment au cours des cinq dernières années.

AtkinsRéalis

désigne le Groupe AtkinsRéalis inc. et toutes les entités, les coentreprises, les partenariats et les entreprises sous son contrôle direct ou indirect.

Au nom de

désigne, en cas d'actions entreprises ou d'interactions avec des tiers comme des clients, des sous-contractants, des fournisseurs, d'autres entrepreneurs, des organismes publics, des agents publics, des autorités gouvernementales ou des organismes de réglementation, que l'action ou l'interaction donnée est ou peut raisonnablement être perçue comme étant au nom ou au bénéfice d'AtkinsRéalis ou qui pourrait lui être imputable.

Auditeur externe

désigne l'auditeur désigné annuellement par AtkinsRéalis dans ses annonces d'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires. L'auditeur actuel d'AtkinsRéalis est Deloitte s.r.l. Deloitte s.r.l. désigne aussi Deloitte, Touche, Tohmatsu s.r.l., ainsi que ses cabinets membres et sociétés affiliées.

Avantage

désigne tout bien corporel ou incorporel de valeur, offert ou transmis par une personne à une autre personne ou à un membre de sa famille. Ceci comprend tous les types de cadeaux et de marques d'hospitalité. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, les avantages peuvent comprendre des biens et marchandises, des repas (dont des boissons), des voyages, l'hébergement et des divertissements (des billets pour des concerts et des événements sportifs, l'accès à des loges et salons VIP et autres).

Blanchiment d'argent

désigne le processus par lequel une personne dissimule ou masque l'identité ou l'origine de fonds obtenus illégalement, afin qu'ils semblent provenir de sources légitimes.

Cadeaux et marques d'hospitalité

voir « Avantage ».

Cadre de gouvernance et de conformité des données

désigne la Politique de gouvernance des données, la Politique Conformité en matière de confidentialité des données et tous les documents de gouvernance connexes qui régissent et éclairent la conformité aux exigences opérationnelles, juridiques, contractuelles et réglementaires applicables à l'échelle d'AtkinsRéalis en ce qui concerne les données.

Client

désigne soit le tiers avec qui AtkinsRéalis a signé un contrat ou un contrat principal pour l'offre de biens, de travaux ou de services à ce tiers, soit les bénéficiaires finaux de ces biens, travaux et services, soit les deux ou tous ceux-ci, selon le contexte.

Code de conduite ou Code

désigne le Code de conduite d'AtkinsRéalis dans sa version actuelle.

Coentreprise

désigne toute forme d'association entre AtkinsRéalis et un ou plusieurs tiers, autre qu'en qualité de principal subordonné, par laquelle une activité commerciale commune est exercée ou par laquelle les ressources des parties sont combinées pour atteindre un objectif commun. Sans limiter la généralité de ce qui précède, une telle association peut prendre la forme d'une entité (contractuelle) constituée ou non en société, qui peut ou non être soumise à des exigences d'enregistrement ou de permis. Une telle association peut également avoir lieu à n'importe quel stade du cycle du projet, qu'il s'agisse d'une intention préliminaire d'examiner conjointement une opportunité, de faire équipe pour la poursuivre ou d'un moyen d'exécution du projet.

Comité de direction

désigne un comité établi par la direction et composé du président et chef de la direction et d'autres hauts dirigeants.

Commandite

désigne une entente commerciale selon laquelle AtkinsRéalis fait une contribution à une organisation en échange de droits négociés. Ces droits prennent souvent la forme de publicité, de visibilité de la marque, de notoriété pour les employés ou d'autres conditions convenues. En raison de ces conditions, aucun reçu à des fins fiscales ne doit être attendu, même si l'organisation est enregistrée comme organisme caritatif. Les commandites font partie des activités de développement des affaires et ne sont pas tirées du montant prévu par AtkinsRéalis au budget des dons.

Compte bancaire

désigne un compte créé auprès d'une banque ou d'une institution financière.

Concurrent

désigne un tiers qui offre ou est en mesure d'offrir des produits et services identiques ou semblables à certains ou à tous les produits et services offerts par AtkinsRéalis, dans des marchés desservis par AtkinsRéalis ou qu'AtkinsRéalis a l'intention de desservir.

Conflit d'intérêts

désigne un ensemble de circonstances qui entraîne un risque réel, potentiel ou apparent que les actions ou le jugement professionnel d'une partie prenante en lien avec ses tâches et ses obligations à l'égard de l'entreprise soient indûment influencés par des intérêts secondaires qui procurent habituellement des avantages financiers, professionnels ou personnels pour la partie prenante.

Conflit d'intérêts apparent

désigne un ensemble de circonstances qu'un observateur peut raisonnablement considérer ou percevoir comme donnant lieu à un conflit d'intérêts (réel ou potentiel), alors qu'en réalité, ce n'est pas le cas.

Conflit d'intérêts potentiel

désigne une situation où il est raisonnablement probable qu'un conflit d'intérêts survienne.

Conflit d'intérêts réel

désigne un conflit d'intérêts actuel et existant.

Conseil d'administration

désigne le conseil d'administration du Groupe AtkinsRéalis inc.

Consultant

voir « Consultant indépendant ».

Consultant indépendant

désigne une personne dont on a retenu les services, directement auprès d'elle ou par l'intermédiaire d'une entité, pour un projet ou un mandat précis et qui n'est pas rémunérée par AtkinsRéalis.

Contrepartie

désigne tout tiers qui établit des partenariats avec AtkinsRéalis, qui lui fournit des biens ou des services, qui réalise des travaux pour celle-ci ou qui agit en son nom ou la représente. Ceci comprend les partenaires d'affaires, les fabricants, les distributeurs, les fournisseurs de services ou les entrepreneurs ou sous-contractants. Ceci comprend également leurs mandants, propriétaires et actionnaires ou toute autre personne ou entité en détenant le contrôle, toute entité sous une même propriété et toute personne travaillant pour eux ou agissant en leur nom (y compris leurs employés, consultants, représentants et tous ceux qui font partie de leur chaîne d'approvisionnement), chaque fois qu'ils participent à des activités d'AtkinsRéalis ou à des activités liées à celle-ci.

Contribution politique

désigne toute contribution financière, non financière ou de nature offerte à un candidat à un poste politique ou à un parti, une organisation ou une entité politique. Les contributions politiques comprennent, entre autres, les contributions financières directes (dons, prêts, avances, dépôts, etc.), les droits d'entrée à des activités de financement organisées par un parti ou un candidat politique ou pour son compte (repas, tournois de golf, etc.), les dépenses électorales, les biens, les services, l'équipement, les installations, etc.

Contrôle des exportations

désigne les lois et règlements qui régissent ou limitent l'exportation d'articles et le transfert d'articles vers des nations étrangères (ou entre des nations étrangères), ou des entreprises ou ressortissants étrangers pour des raisons de sécurité nationale, de politique étrangère, de lutte contre le terrorisme ou de non prolifération.

Corruption

désigne l'abus de pouvoirs confiés pour en tirer des avantages personnels.

Cycle de vie des données

désigne les processus de création ou de collecte des données, les processus qui les transfèrent d'un endroit à un autre, ceux qui les transforment ou les stockent, qui permettent de les conserver ou de les partager, ainsi que ceux qui les appliquent et ceux qui les détruisent. Tout comme les autres actifs, les données ont un cycle de vie. Tout au long de leur cycle de vie, les données peuvent être nettoyées, transformées, fusionnées, améliorées ou agrégées. Les données sont rarement statiques, et leur gestion implique un ensemble de processus interconnectés qui sont étroitement alignés avec notre cycle de vie des données.

Dérogation

désigne toute action ou absence d'action qui diffère de ce qui est requis par un document de gouvernance établi.

Dirigeant

désigne le président du conseil d'administration, le président, un vice-président, le secrétaire, le trésorier, le contrôleur, le chef du contentieux, le chef de l'exploitation ou le directeur général d'une entité liée à AtkinsRéalis, ou toute autre personne qui exerce des fonctions pour une entité qui sont similaires à celles normalement exercées par une personne occupant l'un de ces postes.

Discrimination

désigne les situations où l'on traite différemment ou négativement une ou plusieurs personnes en raison de leurs caractéristiques personnelles (p. ex., croyances, origine nationale ou ethnique, culture, religion, convictions politiques, âge, déficiences mentales ou physiques, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, état matrimonial, grossesse ou maternité, ou tout autre motif interdit par la loi).

Diversité

désigne le mélange des différences et des similitudes comprenant, par exemple, les caractéristiques individuelles et organisationnelles, les valeurs, les croyances, les expériences, les antécédents, les préférences et les comportements.

Document de gouvernance

désigne les valeurs, les énoncés, les engagements, le Code de conduite, le Code de conduite des contreparties, les politiques, les procédures, les normes, les instructions de travail, les lignes directrices et tout autre document (processus, flux de travail, listes de vérification, gabarits, etc.) d'AtkinsRéalis qui établissent les règles obligatoires dans l'entreprise.

Don

désigne tout soutien financier ou de nature, habituellement offert à un organisme caritatif ou autre organisme de bienfaisance ou sans but lucratif, visant à appuyer une cause ou une communauté, dans le seul but d'obtenir la reconnaissance du public, lorsqu'applicable. Dans la plupart des juridictions, un reçu officiel à des fins fiscales est remis pour les dons effectués.

Données

désigne un ensemble de faits, tels que des nombres, des mots, des mesures, des observations ou simplement des descriptions, qui peut être utilisé à des fins de référence ou d'analyse. Les données ne sont pas seulement utilisées pour analyser ce qui s'est déjà produit, mais elles peuvent également être utilisées pour éclairer nos décisions et nous aider à comprendre ce qui pourrait se produire.

Données personnelles

désigne toute information reliée directement ou indirectement à une personne vivante identifiée ou identifiable. Les données personnelles peuvent comprendre notamment le nom ou l'adresse d'une personne ou des renseignements sur son rendement au travail.

Drogue

désigne toute substance, substance chimique ou agent dont l'utilisation ou la possession est illégale ou nécessite une prescription ou une autorisation personnelle d'un médecin traitant agréé ou dont l'utilisation est régie par la législation, telle que le cannabis ou toute autre substance psychoactive, médicaments en vente libre vendus légalement, et les accessoires destinés à l'utilisation de drogues.

Droits de la personne

désigne les droits tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme et adoptés le 10 décembre 1948.

Égalité

désigne un environnement de travail dans lequel nous veillons à ce que les individus, ou les groupes d'individus, ne soient pas traités de manière moins favorable en raison de leurs caractéristiques protégées. L'égalité signifie aussi l'égalité des chances : nous devons également veiller à ce que ceux qui peuvent être défavorisés puissent obtenir l'équité dont ils ont besoin pour accéder aux mêmes opportunités équitables que leurs pairs.

Emploi secondaire

désigne un autre emploi ou poste d'administrateur externe, y compris auprès de toute entreprise personnelle liée ou non à AtkinsRéalis.

Employé

désigne une personne qui a une relation d'emploi avec AtkinsRéalis, peu importe sa situation professionnelle (p. ex., employé régulier, temporaire, contractuel, saisonnier ou ouvrier) et qui travaille à temps plein ou partiel.

Employé prêté

désigne une ressource, employée et payée par un tiers, dont les services sont prêtés à l'entreprise pour une période et un mandat déterminés.

Engagement

voir « Énoncé ».

Énoncé

désigne un document de gouvernance qui décrit les intentions et la direction de l'organisation relativement à ses performances, telles qu'elles sont formellement exprimées par la haute direction.

Entreprise

voir « AtkinsRéalis ».

Équipe de direction

désigne les membres de l'équipe de gestion de l'entreprise qui relèvent directement du président et chef de la direction.

Équipement informatique

désigne les technologies et composantes technologiques, y compris, mais sans s'y limiter, les systèmes, l'infrastructure, l'équipement, les logiciels, les services et les processus qui soutiennent et gèrent les données d'AtkinsRéalis et les personnes travaillant avec ces technologies.

- Équipement : postes de travail, bloc notes électroniques, appareils intelligents, logiciels, ainsi que leurs composantes périphériques (par exemple, les imprimantes et autres accessoires)
- Infrastructure : réseaux de télécommunications, serveurs, ainsi que leurs configurations, etc.
- Services : courriel, internet, ainsi que l'exécution et la planification des travaux par lots.

Esclavage moderne

désigne les formes courantes d'exploitation, notamment la traite de personnes, la servitude domestique, le mariage forcé, la criminalité forcée, le travail forcé, la servitude pour dettes, le travail des enfants et l'exploitation sexuelle.

Évasion fiscale

désigne l'évitement illégal de l'impôt au moyen d'une fausse déclaration relativement à ses activités visant à réduire ou à éliminer l'impôt à payer. L'évasion fiscale peut prendre la forme d'une déclaration d'impôt malhonnête où l'on sous-évalue le revenu ou les gains ou surévalue les déductions ou les pertes. L'évasion fiscale comprend la facilitation de l'évasion fiscale, c'est-à-dire toute action (ou omission) délibérée et malhonnête visant à aider une autre personne à éviter l'impôt dans n'importe quel territoire. Elle peut être réalisée par une personne, une entreprise ou une fiducie.

Exportation

désigne les activités suivantes : (a) transmettre physiquement ou électroniquement un article au delà d'une frontière internationale; (b) offrir un service à un destinataire dans un autre pays (comme des services d'ingénierie pour un projet à l'étranger); ou (c) dans certaines juridictions, communiquer des renseignements à une personne de nationalité étrangère, quel que soit son emplacement (exportation présumée).

Facture

désigne un document détaillant le montant dû par une partie à une autre en contrepartie de produits ou de services fournis. Une facture représente une demande officielle de paiement par le fournisseur de ces produits ou services.

Famille immédiate

désigne l'époux, ou le conjoint, la fille, le fils, la mère, le père, la sœur ou le frère d'une personne.

Fonction d'entreprise

désigne une fonction administrative de l'entreprise, comme les Ressources humaines, les Finances, les Affaires juridiques, etc.

Fournisseur

désigne tout tiers qui fournit des biens et/ou services, y compris les fabricants, les distributeurs et les fournisseurs.

Fraude

désigne un acte commis dans l'intention de tromper, comme la falsification, la dissimulation ou le mensonge, dans le but d'obtenir un avantage ou d'échapper à des responsabilités, pour soi ou pour une autre personne.

Gestionnaire

désigne le supérieur fonctionnel direct d'un employé. Dans le cas d'un candidat, « gestionnaire » désigne le gestionnaire fonctionnel dont le candidat relèvera.

Gouvernance des données

désigne l'exercice d'une autorité et d'un contrôle sur la gestion de l'ensemble des actifs de données mondiaux, ainsi que la prise de décision partagée (planification, surveillance et application) relativement à ces actifs.

Harcèlement

désigne un comportement, de nature sexuelle, psychologique ou autre, envers quelqu'un, qui est insultant ou blessant, qui porte atteinte à sa dignité, à son bien-être ou à sa sécurité psychologique ou physique, ou qui crée un climat de travail malsain.

Identité de genre

désigne la façon dont une personne s'identifie quant à son genre (sa perception d'avoir un genre en particulier) ainsi que son expression de genre.

Inclusion

désigne la création d'un environnement de travail où toutes les personnes sont valorisées, soutenues et traitées avec équité et respect, où elles ont accès de façon égale aux opportunités et aux ressources et sont en mesure de contribuer entièrement à la réussite de l'organisation et de réaliser leur plein potentiel.

Information confidentielle

désigne de l'information qui, si perdue, exposée ou corrompue, pourrait entraîner des conséquences négatives pour AtkinsRéalis, nos clients, ou des tiers. La perte d'informations confidentielles pourrait entraîner des amendes et des poursuites. La majorité des informations traitées dans le cadre des activités d'AtkinsRéalis sont considérées comme confidentielles.

Les informations confidentielles comprennent, par exemple :

- Données marquées selon le système de classification de l'information interne d'AtkinsRéalis;
- Renseignements personnels sensibles (par exemple, des dossiers médicaux);
- Propriété intellectuelle (appartenant à un client ou à AtkinsRéalis);
- Renseignements qui pourraient compromettre la sécurité des employés d'AtkinsRéalis;
- Renseignements marqués comme étant assujettis à une réglementation gouvernementale ou nucléaire;
- Information commerciale sensible sur les projets, tels que les cadres de tarifs;
- Planification stratégique;
- Renseignements sur les fusions et les acquisitions;
- Information relative à une soumission durant le processus d'appel d'offres;
- Mots de passe, certificat ou tout document qui pourrait être utilisé pour accéder à des renseignements classifiés;
- Courriels et messages de clavardage internes non sensibles.

Instruction de travail

désigne un document de gouvernance qui fournit des instructions détaillées (l'ensemble des actions et des étapes à accomplir) décrivant la façon d'exécuter une tâche spécifique.

Intelligence artificielle (IA)

désigne la capacité des machines à imiter et à exécuter des tâches qui jusqu'ici avaient toujours nécessité la capacité humaine à résoudre des problèmes. C'est un mélange d'informatique, de mathématiques et de statistiques qui se concentre sur la création de systèmes intelligents capables de simuler l'apprentissage, le raisonnement et la prise de décisions. L'IA permet aux machines d'analyser et d'interpréter des données, de reconnaître des tendances, de résoudre des problèmes et d'interagir avec les humains.

Lignes directrices

désigne un document de gouvernance qui fournit de l'information générale et des perspectives sur une tâche ou un sujet précis.

Le harcèlement a pour effet de plonger la personne dans un climat de travail intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou insultant et peut prendre la forme d'une conduite, de commentaires verbaux, d'actions ou de gestes répétés, hostiles et importuns, ou encore, d'un incident unique, mais sérieux. Il peut s'agir de paroles ou de gestes qu'on reconnaît ou qu'on devrait reconnaître comme offensants, gênants, humiliants, dégradants ou importuns. L'intimidation est une forme de harcèlement.

Lobbying

désigne le processus visant à tenter d'influencer, ou à conseiller ceux qui souhaitent influencer, des politiques publiques et gouvernementales à tous les paliers : fédéral, provincial, régional ou local. Le lobbying implique la promotion d'un intérêt touché ou potentiellement touché par les décisions de représentants gouvernementaux ou de législateurs. Les activités de lobbying peuvent être menées par des lobbyistes internes ou des consultants en lobbying.

Loi sur la protection et la confidentialité des données

désigne les lois nationales ou territoriales sur la protection et la confidentialité des données en vigueur dans les pays où AtkinsRéalis mène des activités. Par exemple, le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne et le Règlement sur la confidentialité et les communications électroniques sont des lois sur la protection et la confidentialité des données en vigueur dans l'Union européenne et ils s'appliquent à toutes les activités de traitement de données personnelles appartenant aux personnes résidant sur ce territoire. La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques est l'une des lois sur la protection et la confidentialité des données en vigueur au Canada.

Médias sociaux

désigne une technologie informatique qui facilite le partage d'idées, de pensées et d'informations par la création de communautés et de réseaux virtuels. De par leur conception, les médias sociaux sont basés sur l'internet et permettent aux utilisateurs de communiquer rapidement du contenu par voie électronique.

Les médias sociaux comprennent toute présence numérique personnelle, et plus particulièrement :

- les blogues et sites Web personnels;
- les sites de réseautage social (Facebook, TikTok);
- les sites de réseautage professionnel (LinkedIn);
- les microblogues (X);
- les forums de discussion/clavardage (politiques, apolitiques ou autres);
- les sites de partage de contenu (YouTube);
- les sites d'agrégation de contenu et de partage de signets (Alltop.com, Reddit, Digg).

Milieu de travail

désigne tout endroit où AtkinsRéalis exerce une responsabilité administrative et tout terrain, local, emplacement ou objet sur lequel, dans lequel ou près duquel un employé travaille ou se trouve en raison de son poste ou dans l'exercice de ses fonctions.

Norme

désigne un document de gouvernance qui fournit des règles et des exigences obligatoires applicables à l'ensemble de l'organisation et liées à la gestion des projets d'AtkinsRéalis pour des clients externes. Les normes garantissent l'uniformité et le contrôle dans l'exécution des tâches et des processus liés à la gestion de projet.

Paiements de facilitation

désigne les paiements officiels (par opposition aux taxes et frais légitimes et officiels) que l'on verse pour obtenir, assurer ou accélérer une prise de décision ou la prestation d'un service ou d'un processus normal auquel on a déjà droit comme personne ou entreprise. Ces paiements sont généralement de petites sommes en espèces ou de petits cadeaux offerts à une personne jouissant d'un pouvoir décisionnel limité, mais suffisant pour exercer un certain contrôle sur un processus (en le suspendant, en l'entravant ou en le retardant). Ces paiements, habituellement effectués en secret, sont souvent, mais non exclusivement, demandés dans les situations suivantes :

- L'obtention de licences ou de permis;
- Le dédouanement, l'immigration ou la sécurité frontalière;
- Le traitement de documents gouvernementaux comme les visas ou autres documents officiels.

Partenaire d'affaires

désigne un tiers avec qui AtkinsRéalis établit une relation d'affaires au cours de laquelle le tiers représente AtkinsRéalis ou agit en son nom lors d'interactions avec d'autres parties.

Participation financière importante

désigne le fait de détenir une participation d'au moins 5 % dans une entreprise ou une entité qui fait affaire ou cherche à faire affaire avec AtkinsRéalis, ou qui est en concurrence avec elle.

Partie prenante

désigne une personne ou une organisation qui peut affecter, être affectée ou pense être affectée par une décision ou une activité (comme les employés, les clients, les fournisseurs, les collectivités, les organismes de réglementation, les organisations à but non lucratif, les investisseurs, les actionnaires, etc.).

Passif

désigne une obligation actuelle de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Politique

désigne un document de gouvernance qui fournit des principes directeurs et des règles ayant une pertinence élevée pour l'ensemble de l'organisation. Les politiques sont publiées par la direction afin de soutenir les valeurs et principes organisationnels. Elles nécessitent l'approbation du Comité de direction.

Pot-de-vin

désigne le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter tout article de valeur en vue d'influencer les actions d'un agent ou d'une autre personne responsable d'une obligation publique ou juridique.

Procédure

désigne un document de gouvernance qui fournit des règles et des exigences relatives à un sujet précis pour assurer l'uniformité et le contrôle dans l'exécution des tâches et processus au sein de l'organisation.

Proche

désigne une personne, autre qu'un membre de la famille immédiate, avec laquelle il existe une relation suffisamment importante pour pouvoir influencer la capacité à être objectif et impartial, et à agir dans l'intérêt d'AtkinsRéalis.

Projet

désigne un effort temporaire visant à produire un produit, service ou résultat unique et visant à atteindre des buts et des objectifs précis, typiquement pour générer un changement positif ou de la valeur ajoutée.

Propriété intellectuelle

désigne tous les brevets, droits d'inventions, modèles d'utilité, droits d'auteur et droits connexes, marques de commerce, marques de service, noms commerciaux, noms d'entreprise et noms de domaine, droits sur l'emballage commercial, droits sur la présentation commerciale, droits sur le fonds de commerce, droits de poursuite pour contrefaçon, droits de concurrence déloyale, droits sur les dessins et modèles, droits sur les logiciels informatiques, droits sur les bases de données, droits topographiques, droits moraux, droits d'image, et tous les autres droits de propriété intellectuelle, dans chaque cas, qu'ils soient enregistrés ou non, et comprenant toutes les demandes et tous les droits de demander et de se voir accorder des renouvellements ou des extensions de ces droits, ainsi que les droits de revendiquer la priorité de ces droits, et tous les droits ou formes de protection similaires ou équivalents qui subsistent ou subsisteront maintenant ou à l'avenir dans n'importe quelle partie du monde.

Rapport de compte de frais

désigne un rapport soumis par un employé, établi selon le formulaire fourni par le système financier, afin de réclamer le remboursement de ses dépenses.

Représailles

désigne le fait de punir un employé qui a signalé de bonne foi une allégation ou ses préoccupations. Les représailles peuvent comprendre toute conséquence professionnelle négative comme une rétrogradation, des mesures disciplinaires injustifiées, un congédiement, une réduction salariale ou une réaffectation à un autre quart de travail, et peuvent être exercées directement ou indirectement.

Responsable des politiques

désigne le représentant d'une fonction d'entreprise nommé par le titulaire de la gouvernance et chargé des documents de gouvernance qui relèvent de sa responsabilité.

Revue par des pairs

désigne une évaluation indépendante et objective de l'état d'un projet qui fait appel à l'expertise de pairs provenant de différents domaines (comme la planification, la gestion des risques et des occasions, la gestion financière et la gestion commerciale), et qui consiste à évaluer la conformité aux documents de gouvernance applicables, en proposant des recommandations et des mesures au gestionnaire de projet.

Sanctions économiques

désigne les lois et les règlements qui interdisent ou restreignent les activités commerciales avec certains pays et leurs ressortissants, ou des entités et des personnes désignées.

Sécurité psychologique

désigne la conviction selon laquelle une personne ne sera pas punie ni humiliée pour avoir posé des questions, exprimé des idées ou des préoccupations, ou commis des erreurs et selon laquelle le milieu de travail est sécuritaire pour la prise de risques interpersonnels.

Servitude pour dettes

désigne une situation dans laquelle une personne offre ses services personnels ou ceux d'une personne sous son contrôle en garantie d'une dette, alors que la valeur des services en question n'est pas appliquée à la liquidation de la dette ou que la durée et la nature des services ne sont pas respectivement limitée et définie.

Sous-contractant

désigne toute personne ou entité embauchée par AtkinsRéalis pour l'approvisionnement de biens et/ou de services. Les sous-contractants ne comprennent pas les clients et employés d'AtkinsRéalis.

Système

désigne les applications de réseau et d'entreprise d'AtkinsRéalis ainsi que tous les processus ou méthodes utilisés pour atteindre un résultat.

Taxe

désigne toutes les formes de taxes, y compris, mais sans s'y limiter, les cotisations sociales, dont celles à la charge des employeurs, les cotisations d'assurance nationale et de sécurité sociale, l'impôt sur le capital, l'impôt des sociétés, les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et toute autre taxe de vente indirecte ou taxe sur les marchandises, sans égard au territoire où elles sont appliquées.

Tiers

désigne toute personne ou organisation autre qu'AtkinsRéalis avec laquelle un membre du personnel peut entrer en contact dans le cadre de son travail et des affaires, y compris, mais sans s'y limiter, les partenaires d'affaires (y compris les partenaires de consortium et de coentreprise), les membres de la famille, les candidats, les concurrents, les clients, les fournisseurs et les agents publics.

Titre de l'entreprise

désigne, selon le contexte, les actions, options, billets et toute autre valeur mobilière que l'entreprise peut émettre de temps à autre (telles que les obligations, valeurs mobilières convertibles et actions acquises dans le cadre d'un régime d'actionnariat des employés) et inclut tout instrument, accord ou valeur mobilière dont la valeur, le prix de marché ou les obligations de paiement sont basés sur la valeur, le prix de marché ou les obligations de paiement d'une valeur mobilière de l'entreprise (y compris en ce qui concerne les plans incitatifs à long terme de l'entreprise, tels que les unités d'actions différées, les unités d'actions restreintes et les unités d'actions de performance), ainsi que tout autre instrument, accord ou entente qui affecte, directement ou indirectement, l'intérêt économique d'une personne dans une valeur mobilière de l'entreprise.

Titulaire de la gouvernance

désigne le responsable d'une fonction d'entreprise qui relève directement du président et chef de la direction ou une personne qui relève directement du conseil d'administration, et qui a l'autorité nécessaire pour établir des documents de gouvernance qui relèvent de ses responsabilités.

Traite de personnes

désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou la réception de personnes par des moyens répréhensibles (notamment la force, l'enlèvement, la fraude ou la contrainte) à des fins inappropriées.

Traitement de données personnelles

désigne la collecte, l'enregistrement ou le stockage de données personnelles ou l'exécution de toute opération ou de tout ensemble d'opérations sur les données, dont la récupération, la consultation, le triage, l'adaptation, la modification, l'utilisation, la divulgation, la transmission, la diffusion, l'effacement ou la destruction de renseignements. Cependant, le traitement de données personnelles peut aussi simplement être défini comme l'utilisation de données personnelles à toute fin, y compris leur simple stockage.

Transaction

désigne la vente de services (tels que des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction, de gestion de la construction, de financement ou d'opérations et maintenance), de produits, de pièces ou d'équipement, l'expédition, le transfert d'information ou le transfert de fonds. Transactions désigne également les achats, les dépenses et les paiements.

Travail des enfants

désigne le travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui est préjudiciable à leur développement physique et mental, comme tout travail qui :

- est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nuisible pour les enfants;
- fait obstacle à leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école, en les obligeant à quitter l'école prématurément ou en les contraignant à tenter de combiner la fréquentation d'un établissement scolaire avec un travail excessivement long et pénible.

Travail forcé

désigne tout travail ou service que des personnes sont contraintes d'effectuer contre leur gré et sous la menace.

Violence

désigne toute utilisation de la force physique qui cause ou pourrait causer des blessures physiques, ou encore, tout geste, tout comportement ou toute parole pouvant raisonnablement être considérés comme une menace à la sécurité d'autrui.



Façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent

Nous sommes déterminés à guider nos clients et nos partenaires à l'échelle de l'écosystème des infrastructures à avancer sur cette voie afin de façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent.

atkinsrealis.com

 AtkinsRéalis

AtkinsRéalis



Des renseignements supplémentaires et divers documents liés à l'intégrité sont disponibles sur notre [site Web](#).